

Pics de pollution : La transition énergétique dans les transports est plus que jamais nécessaire

Les décisions gouvernementales actuelles facilitent l'émergence des pics de pollution

Les causes des pics de pollution de l'air sont bien connues, l'une des principales sources des émissions de polluants atmosphériques étant le transport routier alimenté au gazole, reconnu comme cancérigène certain par l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette pollution a un coût sanitaire très élevé pour le contribuable : entre 700 millions et 1,7 milliards d'euros chaque année. Le transport routier est aussi l'un des principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre de la France dont les conséquences sur les changements climatiques se font de plus en plus ressentir. Pourtant, le Gouvernement a multiplié les décisions contraires à la transition énergétique dans les transports :

– La suspension sine die de la taxe poids lourds qui, en plus de favoriser le transport routier, a mis à mal plus de 120 projets de transports collectifs, proposés par une soixantaine de villes différentes dans le cadre de l'appel à projet TCSP. Ainsi le projet de tram à Amiens, la centrale de mobilité du Nord-Pas-de-Calais ou encore les nouvelles lignes de bus à Chartres pourront souffrir du manque de ressources.

– Le plan d'action pour les mobilités actives n'est pas à la hauteur du potentiel du vélo, à l'heure où la moitié des déplacements effectués en voiture font moins de 3km, le gouvernement ne crée pas d'incitation suffisante et s'en remet à la bonne volonté des entreprises pour financer l'indemnité

kilométrique vélo (alors que l'Etat rembourse déjà aux salariés leurs frais automobiles.)

– Une année blanche dans le financement des transports régionaux principalement ferroviaires, en raison du gel des Contrats de Projet État-Région.

Les solutions sont connues, elles doivent figurer dans la loi de transition énergétique

Selon nos informations, le chapitre transports du futur projet de loi de transition énergétique, quasiment limité au seul développement du véhicule électrique, ne permettra pas la transition attendue. Non seulement le Gouvernement doit revenir sur les décisions précitées, mais il doit aussi annoncer :

– Des mesures pour juguler l'étalement urbain, en conditionnant notamment les aides au bâti à l'accessibilité des transports en commun et des services, et en réduisant les vitesses sur les routes, les autoroutes et en ville.

– La réorientation des investissements publics des infrastructures routières et aéroportuaires vers les transports alternatifs : transports en commun, transport ferroviaire de personnes et de marchandises, vélo.

– Des mesures incitatives, des infrastructures et les services associés (centrale de covoiturage, maisons du vélo) pour le développement des mobilités actives et partagées ainsi que le télétravail.

Enfin, l'Etat doit cesser de subventionner les énergies fossiles utilisées dans les transports et responsables des changements climatiques et de la pollution de l'air. Les mesures de lutte contre les pics de pollution resteront vaines tant que l'utilisation du diesel sera encouragée par la sous-taxation de ce carburant par rapport à l'essence.

Le Gouvernement doit avoir le courage des réformes qui

apporteront une réponse pérenne aux problèmes sanitaires de la pollution de l'air, tout en agissant sur les causes des changements climatiques.